

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 février 2016

Le conseil municipal s'est réuni le 3 février 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE est chargée du secrétariat de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2015 est adopté, à l'unanimité.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE, 1ère adjointe, présente les décisions prises par le maire concernant

- une concession dans le cimetière communal
- une convention avec le Syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire concernant les travaux de rénovation des réseaux d'eaux, rue de la République, partie est
- une convention signée avec le Centre social et culturel de l'Île du Battoir et la communauté de communes (CCTB), relative à la mise à disposition de personnel pour renforcer l'équipe des animateurs du centre de loisirs
- l'attribution du marché d'assurance «dommage aux biens» à la SMACL pour un montant de 15 896,06 €.

Monsieur le maire informe le conseil de la démission de Monsieur Patrick ROCHE qui avait été désigné en 2012 pour siéger au conseil d'exploitation de la régie des eaux. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Serge EMPTOZ pour le remplacer. Unanimité.

La proposition de Monsieur le Maire de renouveler la convention de fourrière avec la SPA du nord Isère est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur le maire présente le projet du conseil départemental de mettre en accessibilité les arrêts de bus desservant les lignes régulières. Ce chantier qui sera réalisé sur deux périodes de trois ans sera financé par la commune subventionnée par le conseil départemental (50 % du coût des travaux). Le conseil propose à

l'unanimité de programmer prioritairement les deux points d'arrêt de la gare routière.

Madame Chantal ROMANO, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le Centre social et culturel de l'Île du Battoir est le partenaire privilégié de la commune pour l'organisation des temps d'activités périscolaires. Sa proposition de renouveler la convention de partenariat est acceptée, à l'unanimité.

Unanimité également à la proposition de Monsieur le maire de solliciter une subvention au conseil départemental et au conseil régional pour l'organisation de la 28ème édition des rencontres du cinéma.

Monsieur le maire rappelle que la commune loue à l'E.S.A.T. Henri Robin (établissement et service d'aide au travail) un ensemble immobilier sis rue du 19 mars 1962 et rue de l'EDF. Le renouvellement de ce bail arrivé à échéance est décidé, à l'unanimité. Monsieur Jean-François BORDET précise qu'il serait souhaitable que certaines pièces de ce bâtiment, patrimoine historique lié à l'éclairage public, puissent être ouvertes au public.

Madame Chantal ROMANO rapporte le coût d'un élève accueilli dans la CLIS (classe d'intégration scolaire) de l'école Gambetta (727 €). Elle propose qu'une participation financière soit demandée aux communes de résidence de ces élèves. Adopté, à l'unanimité.

Monsieur Georges RAMON, adjoint en charge des finances propose d'admettre en non-valeur pour un montant de 52 113,54 € des créances qui n'ont pas pu être recouvrées pour cause d'insolvabilité des débiteurs. Unanimité. Il propose également d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement, par anticipation du budget primitif. Cette autorisation,

d'un montant total de 74 000 €, concerne principalement l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire qui a dû être remplacé suite à une panne irréparable, l'achat de deux véhicules d'occasion pour les services ainsi que le remplacement d'arbres, place Yves Pagnoux. La proposition est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs d'une part en supprimant les postes devenus vacants suite à des évolutions statutaires et des départs en retraite ou pour mutation, et d'autre part en créant un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet afin de pérenniser le poste d'agent de surveillance de la voie publique. Unanimité. Sa proposition d'instaurer comme la loi le prévoit l'entretien professionnel en remplacement de la notation est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Christian NUCCI présente le rapport d'activité de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire (CCTB) pour l'année 2014. Le conseil en prend acte.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE présente le projet de PLU de la commune de Lapeyrouse-Mornay. La commune de Beaurepaire, limitrophe, est consultée ; le conseil donne un avis favorable, à l'unanimité.

Dans le cadre du schéma communal de coopération intercommunale, Monsieur le maire rappelle que la commune a émis le 24 novembre dernier, un avis défavorable à la proposition de prescription de fusion formulée par le Préfet. Christian NUCCI, Président de la CCTB, rappelle les arguments développés lors du précédent conseil et Monsieur Philippe MIGNOT propose d'adresser un amendement rejetant la prescription de fusion. Amendement voté à l'unanimité.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 mars 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mars 2016 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Philippe MIGNOT

M. Jean- Claude LEBEAU est chargé du secrétariat de la séance.

Le procès-verbal du 3 février 2016 est adopté, à l'unanimité.

Madame Monique GUILLAUD-LAUZANNE, 1ère Adjointe, présente les décisions prises par le Maire concernant :

- Le renouvellement d'une concession au cimetière communal,
- L'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant la détérioration d'une borne amovible rue de la République pour un montant de 591,60 €.

Monsieur Georges RAMON adjoint aux Finances présente le compte de gestion établi par le receveur municipal et rappelle que ce compte constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Le résultat du compte de gestion est identique en tous points à celui du compte administratif. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

Monsieur Georges RAMON présente ensuite le Compte Administratif de l'année 2015, qui relate de manière exhaustive toutes les opérations financières des recettes et des dépenses réalisées durant l'année 2015 :

Les Résultats Budgétaires 2015 s'établissent ainsi :

- Section de Fonctionnement :
- Les recettes sont arrêtées à la somme de 4 716 442,07 € (soit une augmentation de 2.95%

par rapport à 2014)

- Les Dépenses s'élèvent à 4 240 589, 82€ (soit une augmentation de 4,51% par rapport à 2014)
- L'excédent de fonctionnement est de 475 852,79 €.

- Section d'investissement :

- Les recettes s'élèvent à 1 934 785, 11 €
- Les dépenses sont de : 1 908 224, 31 €
- L'excédent s'élève à 26 560, 80€

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de M. Ramon adopte, hors la présence de M. Le Maire, à l'unanimité, le compte administratif 2015.

Monsieur RAMON propose au Conseil Municipal d'affecter le Résultat de 495 530, 65 €. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire présente les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2016. (DOB).

Il rappelle que pour la troisième année consécutive les dotations de l'Etat baissent (- 97 000 €). Les recettes estimées pour 2016 sont en baisse d'environ 4%. Le Budget sera donc très serré. Des efforts importants seront à faire, et une grande attention sera maintenue sur l'évolution des dépenses. Il conviendra de rechercher des recettes nouvelles en particulier au niveau des services rendus à la population afin de les optimiser.

En terme d'investissement, il est proposé de limiter le plus possible le recours à l'emprunt :

- La priorité est d'engager les études techniques et financières pour la construction d'un pôle de restauration scolaire, avec un objectif de lancement des travaux en 2017.

- De lancer l'étude pour la révision du PLU (plan local d'urbanisme),
- De réaliser quelques travaux de voirie et d'éclairage public nécessaires, ainsi que des

travaux d'entretien des bâtiments,

- Poursuivre l'acquisition de mobilier pour les écoles,

Les orientations générales sont les suivantes :

- Maintien des taux des taxes locales, qui sont dans la moyenne des communes de même strate,

- Rechercher de nouvelles recettes pour assurer un service public de qualité,

- Rechercher des subventions pour le financement des gros équipements à venir,

- Continuer à dégager des marges de manœuvre pour conforter l'autofinancement,

M. SCHMIT indique que la prudence dans la gestion des dépenses et la recherche de nouvelles recettes lui paraissent positives.

M. BORDET est satisfait du lancement du programme de construction d'un pôle de restauration scolaire.

M. Philippe MIGNOT demande à l'assemblée communale de bien vouloir donner son accord à la modification de la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. A la demande du personnel les représentants passeraient de 4 à 3 . Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du SEDI qui propose de mettre en place des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides. Pour ce faire il convient de transférer la compétence communale dans ce domaine au SEDI et de s'engager à mettre à disposition du SEDI, les terrains gratuitement, d'inscrire au budget les dépenses correspondantes. Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement.